

**Projet de construction d'un duc-d'Albe
au quai garage de Tadoussac
par la Société des traversiers du Québec**

Dossier : 6211-04-061

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 17 mai au 2 juillet 2016**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec a pris fin le 2 juillet 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 mai 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 mai au 2 juillet 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Société des traversiers du Québec (STQ) envisage la construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac pour l'accostage sécuritaire de deux nouveaux traversiers de plus grande envergure. Ces derniers permettraient d'augmenter la capacité d'embarquement de passagers et de véhicules ainsi que la vitesse des traversées. Ce projet vise à répondre à l'augmentation de l'achalandage du service de traversée et à éviter les accidents à proximité des sites de traverses de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine.

Le duc-d'Albe serait constitué de quatre à six pieux d'acier soutenant un butoir en béton. Il serait aménagé à une vingtaine de mètres de l'extrémité sud-ouest du quai garage auquel il serait relié par une passerelle. Cette option serait la moins coûteuse, aurait le plus faible empiètement sur le milieu aquatique et requerrait le moins de matériaux. Elle ne nécessiterait aucun dynamitage, déboisement ou dragage. Les travaux débuteraient au plus tôt en mars 2017 selon un horaire de 24 h/24, du lundi au vendredi, pour une période de 4 mois. Les principales activités consisteraient en l'installation et le retrait du gabarit de plantage, le fonçage des pieux et le forage du roc pour leurs ancrages ainsi que le bétonnage des pieux et de la plate-forme. Une barge serait utilisée pour la manutention des matériaux et le fonçage des pieux. Au total, 18 voyages de camions seraient nécessaires pour le transport des matériaux, du béton et potentiellement de sédiments. Le coût des travaux serait de l'ordre d'un million de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 17 mai 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le bruit et les vibrations

- le bruit durant les travaux de forage ;
- l'importance de respecter les normes établies du niveau sonore ;
- les mesures d'atténuation prévues pour diminuer le bruit marin lié aux travaux ;
- la différence entre le niveau sonore mesuré à l'extérieur de l'eau et celui à l'intérieur de l'eau, au moment des activités de battage et de forage ;
- la nécessité d'obtenir du promoteur des relevés de suivi des données mesurant le bruit des travaux ;
- la différence entre le bruit émis pendant les travaux de creusage par vibration et celui au marteau ;

- le bruit généré par la machinerie requise pour le transport des matériaux ;
- les répercussions du bruit généré par les activités de construction sur la qualité de vie des plus proches résidents et des usagers temporaires du secteur de la traverse de Tadoussac ;
- la pertinence de comparer le bruit provenant d'une route passante telle que la route 138 à celui émis par les activités de battage et de forage.

La protection des mammifères marins

- la protection des mammifères marins à proximité des travaux ;
- la possibilité de prévoir la surveillance de cétacés au moment des travaux de forage ;
- les détails du programme de surveillance des mammifères marins ;
- l'obligation pour le promoteur de détenir un permis ou de respecter l'accord avec Pêches et Océans Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et au regard de la protection des mammifères marins ;
- la mesure du niveau de bruit marin ambiant ;
- les vibrations ressenties dans l'eau ;
- le niveau de turbidité de l'eau à la suite des activités de forage ;
- les détails sur la réalisation du mur de bulles d'air qui servirait de mesure de confinement durant les travaux de forage et de battage.

La protection de la faune

- l'impact des vibrations des travaux sur les œufs de poisson ;
- les répercussions des vibrations et du bruit sur les structures d'élevage et sur les activités des stations piscicoles situées à proximité des travaux ;
- l'importance de sécuriser les structures d'élevage piscicoles en respectant les normes de niveau de bruit afin de protéger le développement biologique des espèces menacées ;
- la possibilité pour les entreprises piscicoles locales de collaborer avec le promoteur afin d'échanger de l'information sur la flexibilité du calendrier des travaux et concernant d'autres mesures à prendre susceptibles de mieux protéger leurs structures d'élevage ;
- les activités de battage et de forage de pieux susceptibles de déranger la faune avienne qui pourrait être touchée par une augmentation du niveau sonore dans l'air et dans l'eau ;
- la présence et l'opération de la machinerie durant les travaux de construction comme source de bruit qui pourrait limiter la fréquentation du secteur par l'avifaune ;
- les activités de battage et de forage du roc susceptibles d'affecter la qualité de l'eau.

Le calendrier des travaux et les activités récréotouristiques

- les garanties du promoteur de respecter le calendrier des travaux ;
- les nuisances causées par la présence du chantier et l'opération de la machinerie sur les activités récréotouristiques ;

- l'importance de respecter l'heure de début des travaux, soit à 7 h le matin, ce qui pourrait entraîner une baisse d'hébergement touristique à Tadoussac en cas de non-respect de l'horaire, surtout entre mai et septembre ;
- le risque d'altérer le paysage bucolique du site par la présence du chantier et de la machinerie requise pour les travaux ;
- la sécurité pour les plaisanciers et les traversiers de naviguer près de la barge en période de construction.

La circulation locale et la sécurité publique

- l'impact du nombre de voyages de camions sur le transport ou la circulation locale ;
- le nombre de voyages de camions requis pour le transport des matériaux et du béton ;
- le désir d'être informé de la tenue des travaux afin d'assurer la sécurité du public ;
- les moyens de communication prévus pour informer la population risquant d'être touchée durant la période des travaux, en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés ;
- la nécessité de régler les problèmes importants de circulation aux approches des traversiers sur la route 138 et ainsi réduire les délais d'attente des usagers.

Les autres préoccupations

- les formations professionnelles requises pour obtenir un contrat de travail ;
- le nombre d'employés locaux qui seraient embauchés pour participer aux travaux du projet.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale de Tadoussac <i>Accès Internet gratuit</i>	162, rue des Jésuites
Municipalité de Tadoussac	162, rue des Jésuites

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
14 mai 2016	<i>Journal de Montréal</i>	
14 mai 2016	<i>Journal de Québec</i>	
18 mai 2016		<i>Journal Haute Côte-Nord</i>
31 mai 2016		<i>Journal Haute Côte-Nord</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 mai 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	158	Site Web et compte Twitter du BAPE 709 abonnés
24 mai 2016 Rappel de la séance aux médias	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 718 abonnés

La séance d'information

Date	24 mai 2016
Lieu	Centre des loisirs, 286, rue de la Falaise Tadoussac
BAPE : Animation	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M ^{me} Isabelle Beaudoin, directrice à la sécurité et à l'environnement, Société des traversiers du Québec M. Yan Rochette, gestionnaire de projet, Société des traversiers du Québec M ^{me} Annie Taillon, responsable de projet, chef d'équipe, Centre d'excellence en environnement, Norda-Stello
Assistance	7 personnes
Durée	1 heure

Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la séance d'information du 24 mai 2016.

La revue de presse

À la suite du communiqué annonçant la tenue de la période d'information et de consultation du dossier par le public, des articles ont été publiés par trois quotidiens : *Le Soleil*, *Le Devoir* et *Le Quotidien*. De plus, les stations de radio de la Côte-Nord *CHME-FM* et *Radio-Canada*, ainsi que la station de télé *TVA* ont parlé du projet. Les sujets abordés sont l'annonce de la tenue de la séance d'information du 24 mai 2016, les impacts sur les mammifères marins et les mesures d'atténuation proposées et la mention d'une demande d'audience publique de la part de l'organisme « Société du pont sur le Saguenay ».

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie
Québec, le 7 juillet 2016

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication